



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 10 Décembre 2019

L'an deux mille dix-neuf le 10 Décembre à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Jacques BENARD, Jean-Luc OHIER (Suppléant EPSM), Joseph BOIVENT, Jean RONSIN, Philippe BONNIN, Luc MANGELINCK, Madame Valérie FAUCHEUX

Pouvoir : de M. NADESAN à Mme FAUCHEUX, de M. LEFEUVRE à M. FAUVEL, de M. SIELLER à M. LETOURNEL

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Sandrine ROL et Evelyne PANNETIER, Messieurs Yannick NADESAN, Marc HERVE, Nicolas BELLOIR, Joël SIELLER et André LEFEUVRE

Assistaient également : Monsieur Jean-Jacques LEON Comptable public, Madame Véronique PERRATON SMG35 et MM. DECONCHY et TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Monsieur Jean RONSIN

Nombre de Membres du Comité présents : 9

Nombre de Membres du Comité votants : 12

Date de la convocation : le 03 Décembre 2019

N°19/12/06 Convention remontée surtaxe

Comité Syndical du 10 Décembre 2019

N°19/12/06 Convention remontée surtaxe

Rapport,

Comme expliqué dans la délibération sur la gouvernance, 4 territoires ne feront plus partie du SMG au 1^{er} janvier 2020. Dans l'optique de continuer à percevoir la surtaxe, une convention bipartite vous est proposée.

Elle serait signée entre le SMG et chaque collectivité non adhérente pour permettre la remontée de la surtaxe en attendant leur adhésion éventuelle. Cela ne sera bien sûr possible qu'avec l'accord de ces collectivités.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1°) **APPROUVER** la convention
- 2°) **AUTORISER** le Président à la signer et à l'exécuter

Les membres du comité adoptent ce rapport à l'unanimité.

Fait à Rennes, le 10 Décembre 2019
Le Président,

Auguste FAUVEAU

